

# REGLEMENT PARCOURS DU CŒUR 2025

## ARTICLE 1 : CONCEPT

Les Parcours du Cœur est un événement national porté par la Fédération Nationale de Cardiologie et axé sur la pratique d'activités physiques. Cette année encore la ville de Vernouillet en partenariat et la ville de Dreux participent à cet événement au profit de la Fédération Nationale de Cardiologie. Cet événement n'est pas une compétition sportive mais une action de prévention santé pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre de personnes possibles en faveur de la lutte contre la sédentarité et les maladies cardiovasculaires.

## ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Cette manifestation aura son départ et son arrivé le :

**Dimanche 27 avril de 9h à 14h,**  
Stade des Grands Prés, chemin de Volhard

Sur place le 27 avril à partir de 8h

Programme :

Échauffement à 8h30

Départ groupé des VTT à 9h

Départ groupé des coureurs à 9h05

Départ groupé des marcheurs à 9h10

Les différents parcours emprunteront principalement des chemins mais également des voies publiques sur les communes de Vernouillet, Dreux, Allainville, Garnay, Tréon, Garancière-en-Drouais et Crécy-couvé.

## ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous sur place entre 8h et 9 h ou en ligne via un formulaire. La participation des mineurs se fait sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux. Une participation solidaire de 1€ minimum sera demandée à chacun, au profit exclusif de la Fédération Française de Cardiologie.

Lors de son inscription, le participant pourra scanner un QR code et enregistrer un fichier GPS du parcours sur son objet connecté (montre\*, application\*\*).

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. La participation implique l'acceptation complète par chaque concurrent du présent règlement.

## ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Toutes ces épreuves se termineront vers 14h00 par une collation. Aucun classement, ni aucune distinction ne seront remis aux participants. ! Marcher, courir, faire du vélo sans esprit de compétition.

## **ARTICLE 6 : SECURITE**

Les voies publique n'étants pas fermées à la circulation, les participants ont l'obligation de respecter le code de la route en vigueur. Les polices municipales de Dreux et Vernouillet seront déployées pour en assurer le bon fonctionnement.

En plus de celui-ci, il est recommandé d'appliquer les dispositions suivantes :

En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut emprunter les trottoirs et les accotements praticables, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche (article R412-34 du code de la route)

Hors agglomération, en l'absence de trottoir et d'accotement praticable, le groupe de randonneurs qui constitue un groupement organisé doit se déplacer sur le bord gauche de la chaussée, exclusivement en colonne par un, sauf si cela est de nature à compromettre sa sécurité.

Selon la configuration de la route, le groupe peut se déplacer sur le bord droit de la chaussée en colonne par deux, en veillant à laisser libre la partie gauche de la chaussée pour permettre le déplacement des véhicules.

Si le groupe est important, il est recommandé de le scinder en groupes de 20 maximum, distants de 50 mètres les uns des autres (articles R412-36 et R412-42 II du code de la route).

## **ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE**

Lors de son engagement à l'événement, chaque concurrent autorise, à titre gratuit, la mairie de Vernouillet et la Fédération Française de Cardiologie à utiliser, faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'événement pour illustrer ses supports d'information et de communication. Cette autorisation est valable sans limitation de temps, pour tout média existant ou à venir.

## **ARTICLE 8 : ASSURANCE**

Une garantie RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR est acquise pour l'organisation des PARCOURS DU COEUR par la Fédération Française de Cardiologie pour l'année 2025.

Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré, pour les dommages d'incendie, d'explosion, d'électricité, de fumée, de dégât des eaux et de bris de glace.

Vous participez à cet événement à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que ces activités physiques demandent d'être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels ainsi qu'une assurance responsabilité civile. Vous dégagez la Fédération Française de Cardiologie, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

**Dépassons les frontières et traçons ensemble le parcours !**

### **Coordonnées de l'organisateur :**

Mairie de Vernouillet

Direction de la Politique de la Ville - Service animation du territoire

Esplanade du 8 mai 1945 – Maurice Legendre 28500 VERNOUILLET

Responsable de l'événementiel : M. COULOT Christian, Christian. [coulot@vernouillet28.fr](mailto:coulot@vernouillet28.fr), Tél : 06 31 24 84 53